

COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT RAPHAEL A L'ISSUE DE L'AGO DU 18/03/2023

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Frédéric Masquelier , Maire de St-Raphael, en clôture de notre Assemblée Générale le 18-03-23.

Notre Président lui a fait part de la préoccupation des membres et du bureau de l'AS Golf Esterel dans le cadre de la rénovation du parcours prévue en 2023-24 - 2025 et de l'appel d'offre relative au futur gestionnaire.

Les points abordés:

1-Calendrier des travaux

Monsieur le Maire évoque:

- la nécessité de redonner aux golfs Esterel et Académie leur lustre d'antan ce qui nécessite des travaux importants.

méthodologie suivie :

- Un audit et un état des lieux réalisés par un cabinet d'expert mondialement reconnu (Cabinet Reyes)
- Une description détaillée, par le même cabinet des travaux à effectuer ainsi que le calendrier

Objectifs :

- Avoir pour l'Esterel un parcours avec des standards proches de ceux de l'Old Course de Cannes-Mandelieu
- Répondre aux impératifs de l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité
- Faciliter la pratique du golf au plus grand nombre de raphaellois,
- Avoir une offre complémentaire (réciprocité, coordination, mutualisation de moyens, etc...) avec le golf de Valescure

Réalisation et calendrier :

- Les travaux (évalués à près de 6 millions d'euros) seront pris en charge par la commune et la communauté d'agglomération
- Durée des travaux : 2 ans : d'octobre 2023 à mars 2024 réfection de 9 trous (avec fermeture de ces trous) à l'Esterel et du parcours de l'Académie), puis d'octobre 2024 à mars 2025, réfection des 9 autres trous (avec fermeture de ces trous) à l'Esterel et du practice
- Aménagement d'un parking pour l'Académie
- Riverains, Conseil de Quartier et Association Sportive ont été consultés

2-le futur bail

La formule d'une concession de services publics est choisie car donne à la mairie une plus grande latitude à la négociation des conditions notamment celles concernant l'entretien des parcours pendant toute la durée de la concession

-un appel d'offre a été lancé début Mars , avec remise des dossiers, au plus tard, le 2 juin, pour un choix du gestionnaire avant décembre 2023.

- les obligations d'entretien changent, elles deviennent plus précises (avec une description dans le cahier des charges et le futur contrat)
- Audit annuel par un cabinet d'expert

- Mise en place d'un comité de gestion pour (mairie, gestionnaire, utilisateurs) le suivi des préconisations de l'audit et suggestion d'éventuels travaux d'entretien
- Réaménagement des locaux techniques
- Personnels à intégrer dans le respect du code du travail

Pour accéder au dossier il faut suivre ce lien : <https://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?fuseaction=pub.affPublication&refPub=MPI-pub-2023065028&serveur=MPI&IDS=64>

3-Quid à l'Esterel du parking et du Club House:

Ils sont la propriété d'un investisseur privé qui refuse de les vendre à la commune.

Le bail actuel court jusqu'en 2029.

On imagine mal le locataire actuel (Formule Golf), s'il n'est pas désigné concessionnaire, refuser de négocier la reprise de ce bail avec le nouveau gestionnaire

4-Quid à l'Académie de l'agrandissement du Parking:

Un agrandissement et un aménagement d'un parking seront réalisés par la mairie sur le terrain qui sert actuellement de parking « sauvage »

5-Politique tarifaire pour les abonnements en cours de travaux

L'appel d'offre intègre cette demande aux soumissionnaires.

6- Politique tarifaire pour les abonnements et les green fees après les travaux :

Conditions prévues dans le contrat de concession : rester dans les limites du marché local et régional tout en permettant la pratique du golf au plus grand nombre.

7-Survie de l'AS:

La fermeture de 9 trous impactant fortement les activités de l'AS Golf Esterel (compétitions interclubs , animations du club, pérennité des sponsors, et des membres)

Un partenariat avec Valescure pourrait y répondre. Monsieur le Maire est prêt à assumer un rôle de falicitateur entre l'AS de l'Esterel et celle du Golf de Valescure pour y aboutir.

Concernant la fermeture de deux fois 9 trous en 2 ans, un membre AS suggère la mise en œuvre d'un 19e Trou comme a la Grande Bastide et ainsi effectuer les travaux trou par trou tout en permettant l'utilisation du parcours comme un 18 trous. Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'une question d'ordre technique à laquelle il n'est pas en mesure de répondre et qu'il convient de prendre langue avec Monsieur Reyes pour lui exposer nos idées et voir avec lui ce qui est possible. La mairie suivra les conclusions de M. Reyes

En définitive, nous devons retenir :

1-que les résultats de l'appel d'offre concernant le nouveau gestionnaire devront permettre d'y voir plus clair au 4e trimestre,

2-que M.le Maire nous organisera une rencontre au premier semestre avec :

-le cabinet Reyes , pour échanger sur un calendrier moins contraignant ,

-l'AS de Valescure , pour imaginer une collaboration dans la mise a disposition du parcours lors de rencontres interclubs notamment.